Service Public Fédéral Mobilité et Transports

Monsieur H. DE SMEDT-JANS Rue du Gouvernement Provisoire, 9-15 1030 BRUXELLES

V/Réf: votre mail du 18/09/08 (M. U. Géradin)

N/Réf.: AVL/ah/BXL-36/s442 Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Bois de la Cambre. Réaménagement du carrefour des Attelages.

En réponse à votre courrier du 18 septembre 2008 sous référence, nous avons l'honneur de vous communiquer les remarques émises par notre Assemblée sa séance du 1^{er} octobre 2008, concernant l'objet susmentionné.

Suite à la réunion du 28/08 dernier concernant ce point, le demandeur a introduit une nouvelle proposition portant sur l'aménagement du carrefour. Après avoir soigneusement examiné les nouveaux plans, la Commission approuve l'idée de créer une limite physique entre la partie carrossable et la zone piétonne sous la forme d'un rack à vélo dont l'utilité se justifie pleinement à cet endroit et dont la présence visuelle pourrait éventuellement être plus manifeste.

Par contre, l'Assemblée plaide pour un encombrement minimum de ce grand espace qui sera dégagé de la circulation et n'approuve dès lors pas la surélévation ou le socle prévu (ni le mur, ni le kiosque, ni les bancs). Elle demande instamment que ce vaste espace soit laissé libre dans l'objectif de lui conserver la plus grande flexibilité possible et l'utilisation la plus large pour tous les usages.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire G. VANDERHULST Président f. f.

 $Copie~\grave{a}~:~~A.A.T.L.-D.M.S.~(M.~Th.~Wauters)~/~A.A.T.L.-D.U.~(Mme~C.~Defosse)$